

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **5 JUIN 2026**

Délibération n° 2026-06-07

Objet de la Délibération :

Réalisation d'un prêt bancaire pour financer sur l'exercice 2026 la deuxième tranche de la modernisation de l'éclairage public.

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

4 absents et représentés : Céline BLANCHET qui donne procuration à Sylvia VIGNE, Marion NICOLAS qui donne procuration à Benjamin SÉMIOND, Loïc RICHARD qui donne procuration à Rémi ROUX, Laurent THOUVENOT qui donne procuration à Jean-Pierre RIPPERT

15 présents : Rémi ROUX, Marie-Laure MARFOURE, Benjamin SÉMIOND, Marie GUIMBERT, Denis FRASSIN, Françoise BRUNET, Sébastien FERRUS MACHADO, Grégory TARDY, Sylvia VIGNE, Michel LAPALUS, Stéphanie PERSICOT, Cédric MIGLIACCIO, Jean-Pierre RIPPERT, Alice PRUD'HOMME, Alain SANCHEZ

Soit 19 votants

Date de convocation :
1^{er} JUIN 2026

Secrétaire de séance : Sébastien FERRUS MACHADO

Monsieur le maire rappelle qu'afin de compléter le plan de financement de l'opération d'investissement relative à la deuxième tranche de la modernisation de l'éclairage public, il est nécessaire de recourir à l'emprunt pour la somme 158 772 euros.

Il présente les trois offres reçues dans le cadre de la consultation, en tous ses termes.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour) :

- Approuvent l'exposé de monsieur le maire,
- Décident d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt avec l'Agence France Locale, société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, aux conditions suivantes :
 - Montant du contrat de prêt : 158 772 euros (cent cinquante-huit mille sept cent soixante-douze euros)
 - Durée Totale : 25 ans
 - Mode d'amortissement : Echéances constantes trimestrielles
 - Taux Fixe : 4.28%
 - Base de calcul des intérêts : 30/360
 - Commission d'engagement : Néant
 - Frais de dossier : Néant

- Autorisent le maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 5 JUIN 2026.

**Le Maire,
Rémi ROUX**